

(A)

( N° 161. )

## Chambre des Représentants.

---

---

SÉANCE DU 28 AVRIL 1899.

---

### NATURALISATION ORDINAIRE.

---

Rapport fait, au nom de la Commission, par M. OUVÉRLÉAUX.

---

*Demande du sieur Jean-Ernest-Willy von THÜMLER.*

---

MESSIEURS,

Le sieur von Thümmler, né à Berlin, le 23 décembre 1877, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il habite la Belgique depuis le 4 août 1882, et exerce, à Bruxelles, la profession d'employé de commerce.

Il est célibataire.

Il a satisfait aux obligations du service militaire en Belgique, et il s'engage à payer le droit d'enregistrement exigé par la loi du 7 août 1881.

Les rapports des autorités consultées constatent que la conduite et la moralité du pétitionnaire sont exemptes de tout reproche.

Votre Commission estime que le sieur von Thümmler remplit toutes les conditions requises pour obtenir la naturalisation ordinaire.

*Le Rapporteur,*

O. OUVÉRLÉAUX.

*Le Président,*

JUSTIN VAN CLEEMPUTTE.

---